

Mode de sélection ski de fond

pour la participation aux épreuves internationales de ski de fond de la saison 2023/24

1. Coupe du monde FIS

1.1. Contexte

Coupe du monde

Conformément au règlement de la FIS, le nombre maximal de participants est défini comme suit :

- ▷ Un maximum de dix femmes et de dix hommes par nation peuvent prendre le départ de chaque compétition. À ceci s'ajoutent pour les épreuves de Coupe du monde à domicile deux femmes et deux hommes U23 (jusqu'à l'année de naissance 2001) par compétition.

Les quotas de départ précis sont attribués comme suit et ne peuvent dépasser les dix, respectivement douze (épreuves de Coupe du monde à domicile) places de départ (pour les dispositions détaillées, cf. art. 2.2. ss du règlement de Coupe du monde FIS) :

- ▷ Six femmes et six hommes par compétition (indépendamment de l'âge) comme quota de base pour la Suisse, en fonction du classement par nation de l'année précédente.
- ▷ Place de départ personnelle supplémentaire pour la gagnante ou le gagnant du classement général de la Coupe du monde de l'année précédente (première période) ou pour la skieuse ou le skieur leader au classement général de la Coupe du monde pour les périodes suivantes.
- ▷ Place de départ personnelle supplémentaire pour la gagnante ou le gagnant du classement général de la Coupe continentale élite de l'année précédente (première période) ou pour la skieuse ou le skieur leader au classement général de la Coupe continentale élite pour les périodes suivantes.
- ▷ Quota national pour les épreuves de Coupe du monde en Suisse : Un maximum de dix femmes et de dix hommes supplémentaires (indépendamment de l'âge) ainsi que deux femmes et deux hommes U23 (jusqu'à l'année de naissance 2001) supplémentaires par compétition.

Tour de Ski

Conformément au règlement de la FIS, le nombre maximal de participants est défini comme suit :

- ▷ Un maximum de dix femmes et de dix hommes par nation peuvent prendre le départ de chaque compétition.

Les quotas de départ précis sont attribués comme suit et ne peuvent dépasser les dix places de départ (pour les dispositions détaillées, cf. art. 2.2. ss du règlement de Coupe du monde FIS) :

- ▷ Six femmes et six hommes par compétition (indépendamment de l'âge) comme quota de base, en fonction du classement par nation de l'année précédente.
- ▷ Place de départ personnelle supplémentaire pour la skieuse ou le skieur leader au classement général de la Coupe du monde.
- ▷ Place de départ personnelle supplémentaire pour la skieuse ou le skieur leader au classement général de la Coupe continentale.

MAIN PARTNER



PREMIUM PARTNER

RAIFFEISEN

helvetia

BKW

GOLD PARTNER



MEDIA PARTNER

SRG SSR

EQUIPMENT PARTNER



- ▷ Place de départ pour les skieuses et les skieurs classé(e)s dans le top 20 au classement général de la Coupe du monde de sprint.
- ▷ Quota national pour l'étape en Suisse : Un maximum de cinq femmes et de cinq hommes supplémentaires (indépendamment de l'âge).

1.2. Dispositions

Manifestations de Coupe du monde 1 et 3

Seul(e)s les athlètes ayant le statut de cadre Swiss-Ski « équipe nationale » ou « cadre A » sont sélectionné(e)s pour les épreuves de Coupe du monde 1 et 3. D'autres critères de sélection sont en outre les suivants : peut-on s'attendre à un résultat de premier plan lors des compétitions (niveau de performance individuel) ou les compétitions sont-elles importantes pour peaufiner la forme de l'athlète en vue de son objectif principal de la saison ? L'évaluation de l'entraîneur est décisive.

Manifestation de Coupe du monde 2

Swiss-Ski ne participera pas à l'épreuve de Coupe du monde de Gällivare (2-3.12.2023).

Autres manifestations de Coupe du monde

Les athlètes sans statut de cadre Swiss-Ski peuvent prétendre à une place de départ sur la base de leurs résultats en Coupe continentale OPA (COC). Le critère minimal est un résultat dans le top 3. Monter sur le podium en COC ne donne pas automatiquement droit à une place en Coupe du monde. Les sélections sont définies sur la base d'une évaluation permanente de l'entraîneur et en concertation avec le Chef Ski de fond. Les objectifs de développement de chaque athlète sont également pris en compte.

Swiss-Ski se réserve le droit de ne pas utiliser pleinement les quotas de départ lors des manifestations de Coupe du monde. Les critères décisifs pour une sélection en Coupe du monde sont le niveau de performance actuel et la stratégie permettant d'atteindre les objectifs à moyen et long terme.

Seul(e)s les athlètes dont on peut attendre un résultat de premier plan (niveau de performance individuel) ou dont la course est importante pour peaufiner leur forme en vue de leur grand objectif individuel de la saison sont sélectionné(e)s pour les compétitions. L'évaluation de l'entraîneur (entraîneur élite ou relève Swiss-Ski) est déterminante.

Les sélections sont communiquées au plus tard le lundi précédant l'événement de Coupe du monde en question.

2. OPA COC

2.1. Contexte

Conformément au règlement OPA, aucun nombre maximal de participants n'est défini. Swiss-Ski se réserve le droit, si nécessaire, de définir une limite supérieure interne à la Fédération du nombre d'athlètes par manifestation COC.

2.2. Dispositions

COC 1

Swiss-Ski n'encadre que les athlètes ayant un statut de cadre Swiss-Ski. La participation aux compétitions est toutefois ouverte à toutes et tous les athlètes.

Autres manifestations COC

Les sélections pour les autres manifestations COC sont établies sur la base des résultats obtenus lors des courses de Swiss Cup qui les précèdent directement et en tenant compte de l'évaluation de l'entraîneur. Les décisions de sélection pour la délégation de Swiss-Ski sont prises par la commission de sélection composée des entraîneurs de Swiss-Ski, du Chef Ski de fond et du Chef de la relève Ski de fond.

Les manifestations COC sont ouvertes à d'autres athlètes, à condition que les résultats requis soient atteints en Swiss Cup (voir document « Directives de sélection délégation AR COC »). Selon le règlement de la FIS, l'inscription de toutes et tous les athlètes doit se faire via Swiss-Ski.

Les quotas suivants s'appliquent à la participation aux manifestations COC en dehors de la Suisse.

Catégorie	Délégation de Swiss-Ski	Points de classement max./week-end
U20 femmes	5	14
U20 hommes	6	20
Élite femmes	5	18
Élite hommes	10	30
Total	26	

Les places sont attribuées sur la base du classement de la Swiss Cup. Pour la délégation de Swiss-Ski, une place dans le top 5 (U20 femmes et Élite femmes), dans le top 6 (U20 hommes) et dans le top 10 (Élite hommes) doit être atteinte sur la base des points de classement cumulés. Les points de classement (somme des résultats individuels) ne doivent pas dépasser le nombre maximal de points de classement. Pour les courses de sprint, les points de classement sont comptabilisés au terme des manches finales.

Si aucune compétition de la Swiss Cup n'a lieu juste avant le COC, le classement général de la Swiss Cup valable jusqu'à ce moment-là est pris en compte pour la sélection.

Les athlètes de Coupe du monde (EN et cadre A) peuvent toujours être sélectionné(e)s sur la base de l'évaluation de l'entraîneur. Cela n'a pas d'influence sur le quota de l'AR (voir document « Directives de sélection délégation AR COC »). Les athlètes U18 ne sont pas sélectionné(e)s/inscrit(e)s pour les manifestations COC (exception : OPA Games).

Sans participation à la Coupe suisse avant le COC concerné, une sélection pour le COC par Swiss-Ski n'est pas garantie et ce, indépendamment des performances réalisées en amont.

3. Généralités

Pour l'ensemble des séries de compétitions, la Fédération ne donne aucune garantie quant à l'attribution intégrale des places de départ (quota). Le principe du mérite s'applique.

Le principe de base pour les sélections s'applique : Via la Swiss Cup pour le COC, via le COC pour la Coupe du monde.

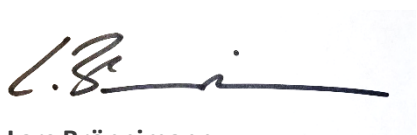
Une participation régulière à la Swiss Cup (distance et sprint) est attendue.

La qualité du plateau de participants est prise en compte dans l'évaluation des résultats.

Les résultats réalisés dans le cadre d'autres organisations COC (par exemple Scandinavie, Est, États-Unis/Canada, etc.) ne sont pas pris en compte pour la sélection.

Worblaufen, octobre 2023

Swiss-Ski



Lars Brönnimann
Chef Ski de fond



Edi Zihlmann
Chef de la relève Ski de fond